(Dresde 1829). Ces ouvrages sont écrits d'un style pur, correct et animé.

FUNCK (Jean-Frédéric), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, le 10 février 1804. Après avoir été élevé en France, il acheva ses études à l'université d'Iéna et obtint, en 1828, un emploi de professeur dans un des colléges de sa ville natale. Il perdit cette place en 1830 par la publication d'une brochure politique, et, dès lors, devint un des membres les plus ardents et les plus actifs du parti libéral. Il publia successivement, avec ou sans collaboration, plusieurs journaux satiriques : l'*Espiègle* et le *Nouvel Espiègle*, le *Flambeau*, *Plaisant et sérieux*, le *Miroir de l'époque*, etc., qui lui attirèrent de fréquentes poursuites. En 1832, il fut pour la seconde fois arrêté, puis délivré par l'échauffourée de 1833; mais il alla se reconstituer prisonnier et fut détenu huit mois. Pour se procurer des ressources à la fin de sa détention, il ouvrit un cours d'histoire allemande qui fut presque aussitôt fermé par ordre du gouvernement. L'année suivante, M. Funck fut incarcéré de nouveau pour affiliation aux sociétés secrètes et propagande révolutionnaire; il resta cette fois cinq ans en prison et n'en sortit qu'en 1839. Parmi ses ouvrages il faut citer : un *Aperçu populaire de l'histoire primitive de l'Allemagne* (1834); *Documents pour servir à l'histoire secrète de la Révolution française* (1843); enfin une *Grammaire* et des travaux philologiques sur la langue espagnole.

FUNDAO, bourg du Portugal, prov. de Beira, à 31 kilom. S. de Guarda; 2,600 hab. Fabriques de draps et lainages.

FUNDI, nom ancien de Fondi, ville d'Italie.

FUNDIBALLE s. f. (fon-di-ba-le — du lat. *funda*, fronde, et du gr. *ballô*, je jette). Machine avec laquelle on lançait anciennement de grosses pierres contre les murs d'une ville assiégée. ‖ On a dit aussi FRONDIBALLE.

FUNDY, vaste baie formée par l'Atlantique sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, entre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. Elle est comprise entre 43° 27′ et 45° 50′ de latitude N., et entre 60° 35′ et 70° 50′ de longitude O. Sa longueur est de 240 kilom., et sa plus grande largeur d'environ 75 kilom. La baie de Fundy est remarquable par la hauteur de ses marées, qui quelquefois atteignent 24 mètres. A son extrémité supérieure, une presqu'île la sépare en deux bras, la baie de Chignecto au N., et le canal de Menes au S., qui conduit dans le bassin de Menes. La baie est profonde, mais la navigation y est dangereuse. A son entrée supérieure on trouve l'île du Grand-Manon, ainsi que plusieurs autres, et sa côte N. est découpée par différents golfes, entre autres par celui de Passamaquoddy. Elle reçoit le fleuve Saint-Jean, à l'embouchure duquel est située la ville du même nom.

FUNE s. f. (fu-ne — lat. *funis*, même sens.) Mar. Cordage. ‖ Prolongement des filières de tente.

— Pêch. Cordage qui sert à haler une seine au rivage.

FUNÉ, ÉE (fu-né) part. passé du v. Funer. Mar. Muni de tous ses cordages, en parlant d'un navire : *Frégate* FUNÉE. ‖ *Navire bien funé*, Navire dont le gréement est bien lisse, bien soigné, bien propre. ‖ *Cordage funé*, Cordage dont on a remplacé les mauvais torons par de nouveaux.

FUNÈBRE adj. (fu-nè-bre — lat. *funebris*; de *funera*, funérailles). Qui a rapport aux funérailles : *Cortége* FUNÈBRE. *Marche* FUNÈBRE. *Honneurs* FUNÈBRES. *Chant* FUNÈBRE. *Le peuple insulta le convoi* FUNÈBRE *de Louis XIV, et le parlement cassa son testament.* (Mme de Staël.)

Là d'un enterrement la *funèbre* ordonnance
D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance.
BOILEAU.

— Par ext. Sombre, triste, qui annonce le deuil; qui provoque un sentiment d'effroi : *De* FUNÈBRES *accents. La lumière et le climat du Nord donnent aux objets une teinte* FUNÈBRE. (De Custine.)

. . . . Mille cloches émues
D'un *funèbre* concert font retentir les nues.
BOILEAU.

— *Pompe funèbre*, Solennité des funérailles. ‖ *Pompes funèbres*, Administration qui se charge de tout ce qui concerne les funérailles.

— *Couche funèbre*, Lit de mort; lit sur lequel un mort est exposé :

Un de ses bras pendait de la *funèbre couche.*
LAMARTINE.

— *Oraison funèbre*, Panégyrique d'un mort prononcé à l'occasion de ses funérailles : *La première* ORAISON FUNÈBRE *fut prononcée pour Du Guesclin.* (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Jeux funèbres*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion des funérailles des grands personnages.

— **Syn. Funèbre, funéraire.** *Funéraire* exprime un simple rapport avec les funérailles considérées sous le point de vue des usages, des cérémonies matérielles ou des dépenses. *Funèbre* ajoute à cette idée de rapport quelque chose de sombre, de triste comme la mort, ou bien il marque ce qui fait partie essentielle des funérailles mêmes. Une urne *funéraire* est celle qu'on a trouvée dans quelque tombeau antique; le style *funéraire* est celui qui convient pour les épitaphes. Mais on dit : chants *funèbres*, convoi *funèbre*, honneurs *funèbres*, parce que tout cela constitue proprement les funérailles; on dit aussi : image *funèbre*, oiseau *funèbre*, parce qu'il s'agit ici d'une image ou d'un oiseau qu'on veut représenter comme ayant quelque chose de sinistre.

— **Encycl.** Antiq. *Jeux funèbres.* V. JEU.

FUNÈBREMENT adv. (fu-nè-bre-man — rad. *funèbre*). D'une manière funèbre, sombre, triste : *Une lanterne sourde éclairait* FUNÈBREMENT *cette scène.* (V. Hugo.) *Priez pour elle, répondit* FUNÈBREMENT *Théophile.* (A. Houssaye.)

FUNER v. a. ou tr. (fu-né- — rad. *fune*). Mar. Garnir de manœuvres, gréer : *Le grand mât étant paré, on songea à* FUNER *l'artimon.*

FUNÉRAILLES s. f. pl. (fu-né-ra-lle; *ll* mll. — lat. *funera*, même sens). Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la mort d'une personne et de sa sépulture : *Des* FUNÉRAILLES *magnifiques. L'héritier prodigue paye de superbes* FUNÉRAILLES *et dévore le reste.* (La Bruy.) *C'est un usage de ne célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort.* (Volt.). *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux.* (Vacquerie.)

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté.*

. . . . . Louis et Colbert, sous les murs de Versailles,
Réparaient des beaux-arts les longues *funérailles.*
A. CHÉNIER.

— **Epithètes.** Simples, modestes, honorables, illustres, nobles, belles, magnifiques, superbes, pompeuses, solennelles, fastueuses, splendides, guerrières, tristes, lugubres, horribles, sanglantes.

— **Syn. Funérailles, convoi, enterrement,** etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. Seulement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifeste ont varié suivant les progrès de la civilisation, surtout suivant la nature des idés religieuses dominantes.

En Egypte, l'usage d'embaumer les morts remontait à la plus haute antiquité et était pratiqué avec un art qui n'a été surpassé dans aucun autre pays. Quand le corps avait été embaumé par les prêtres dans les laboratoires des temples, on le plaçait dans le sépulcre qui lui était destiné. Auprès de chaque ville d'Egypte était le lieu destiné à la sépulture commune. Le plus célèbre de ces cimetières était celui de Memphis, qui était séparé de la ville par le lac Mœris, sur le bord duquel on apportait le mort. Là, des prêtres-juges, institués exprès pour cela, s'assemblaient, examinaient la vie de l'Egyptien, et ne consentaient à ce qu'on le passât de l'autre côté du lac, dans le *lieu de repos*, que lorsque sa conduite avait été jugée irréprochable. Si le jugement lui était défavorable, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire privé des honneurs funèbres, dont le principal était d'être déposé honorablement dans un sépulcre, et il fallait l'aller déposer dans une fosse creusée en un lieu désigné par le prêtre-juge ou choisi par les parents dans des terrains non consacrés. De là vient qu'on a souvent trouvé des momies ou cadavres embaumés dans des endroits isolés et sans aucune apparence de tombeau. Quant à ceux qui avaient commis quelque crime, et pour cela avaient été condamnés à mort, on portait au loin leurs corps qu'on abandonnait nus pour servir de pâture aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers.

Les Hébreux enterraient les gens des tribus inférieures. Quant aux riches et aux puissants, les prêtres de Voa (Jehovah), qui avaient appris ou à peu près des Egyptiens l'art de conserver les corps, les embaumaient, et, après les avoir laissés quelques jours exposés sur un lit rempli de parfums, on les portait avec un grand appareil dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux creusés et taillés dans les rochers. Ceux qui suivaient le convoi, parents et amis, se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient métier de pleurer dans ces sortes de cérémonies, comme plus tard chez les Romains. Pour les personnages illustres dont la mort avait été occasionnée par quelque accident malheureux, on composait des cantiques ou des sortes de psaumes pour servir comme d'oraisons funèbres. Quoique les *funérailles* fussent considérées comme un devoir de piété, on tenait pour impurs tous ceux qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés par des ablutions et des cérémonies faites selon un rituel obligatoire.

En Perse, en Médie et dans plusieurs autres parties de l'Orient, on regardait les cadavres comme impurs. Or, dans ces pays, les éléments étant l'objet d'un culte religieux, on aurait craint de les souiller si l'on avait brûlé ou enterré la dépouille des morts, si même on l'avait jetée à l'eau. On se contentait d'exposer les morts, en dehors des lieux habités, à la voracité des animaux, et l'on pensait que l'âme du défunt avait conquis le bonheur éternel quand le corps avait été promptement dévoré. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal. Elle n'était, au contraire, que le passage à une vie meilleure. Aussi était-il défendu de se lamenter, et le repas qui terminait ordinairement la cérémonie des *funérailles* était une véritable fête, parce qu'on croyait que les prières adressées à la divinité par les prêtres avaient ouvert au défunt l'accès de cette vie nouvelle.

Les Grecs attachaient une extrême importance à l'ensevelissement des morts, parce qu'ils croyaient que les âmes ne pouvaient pénétrer dans les champs Élysées quand les corps n'avaient pas reçu les derniers honneurs. C'est pourquoi ils regardaient comme un devoir religieux de jeter de la terre sur tout cadavre qu'ils trouvaient sans sépulture. Dès qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on lui mettait dans la bouche une pièce de monnaie appelée *danaké*, afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron. Puis les femmes de la famille lavaient le corps, l'arrosaient d'huile parfumée, le couronnaient de fleurs; après quoi elles le revêtaient d'une robe blanche, pour que, dit Lucien, il n'eût pas froid dans son voyage aux enfers et ne parût pas nu devant Cerbère. Le corps ainsi orné était exposé sur un lit, à côté duquel on plaçait des vases peints nommés *lécythes*, ainsi qu'un gâteau de miel qui était, paraît-il, destiné à Cerbère. Cette exposition avait lieu primitivement à la porte de la maison; mais, à partir de Solon, les Athéniens la firent dans l'intérieur. Elle avait pour objet de montrer à chacun que le défunt était bien mort de mort naturelle et non de mort violente. Tant qu'elle durait, les parents se tenaient autour du lit, et les femmes se livraient à des lamentations bruyantes, en déchirant leurs vêtements et s'arrachant les cheveux. A la porte de la maison se trouvait un vase plein d'eau appelé *ostrakon*, *ardalion* ou *ardanion*, afin que les visiteurs pussent, à leur sortie, se purifier en s'aspergeant. Le lendemain de l'exposition, qui était ordinairement le surlendemain de la mort, on enlevait le cadavre et on le portait à sa dernière demeure, les hommes marchant processionnellement devant les porteurs, et les femmes derrière. Des pleureuses à gages, quelquefois même des pleureurs, faisaient partie du cortége. Cette cérémonie avait toujours lieu de grand matin, avant le lever du soleil, parce qu'on pensait être agréable au défunt en le faisant à une heure si matinale. On brûlait les morts ou bien on les enterrait. Ces deux usages existèrent de tout temps; seulement, suivant les époques et les localités, l'un fut momentanément plus répandu que l'autre. Les corps étaient brûlés sur des piles de bois ou bûchers (*pyraï*), au sommet desquels on les plaçait. Dans les temps héroïques, on brûlait aussi avec le corps des grands personnages des animaux et même des prisonniers ou des esclaves; mais cette coutume tomba peu à peu en désuétude. Quand le bois était consumé, on éteignait les charbons avec du vin, puis les parents ou les amis recueillaient les os, les lavaient avec du vin et de l'huile et les enfermaient dans des urnes. Les corps que l'on ne brûlait pas étaient déposés dans des cercueils, qui étaient le plus souvent en terre cuite. Enfin, on enfermait les urnes et les cercueils dans des tombeaux que l'on entretenait avec le plus grand soin. On prononçait quelquefois des discours à la louange du mort; mais une loi de Solon réserva cet honneur à ceux dont les *funérailles* étaient faites aux frais de l'Etat. La cérémonie terminée, les membres de la famille prenaient part à un repas funèbre, qui se donnait chez le plus proche parent du défunt. Le second jour après les *funérailles*, on offrait un sacrifice au mort. On en offrait encore un autre le neuvième et le trentième jour; mais celui du neuvième était le plus important. Certains criminels, condamnés à mort pour crime d'Etat, étaient privés de sépulture, ce qui constituait une énorme aggravation de peine. A Athènes, à Sparte, ainsi que dans les autres villes, il y avait un endroit où l'on jetait leurs corps. On ensevelissait les suicidés; mais la main avec laquelle ils s'étaient frappés était coupée et enterrée à part. Enfin, on regardait comme sacrés les corps des individus tués par la foudre : on les mettait en terre à l'endroit même où ils avaient péri.

Un loi d'Athènes punissait de mort les généraux qui ne faisaient pas enterrer, après un combat victorieux, ceux qui avaient été tués. V. SÉPULTURE.

A Rome, quand une personne allait expirer, le plus proche parent s'efforçait de recueillir avec la bouche le dernier soupir du moribond; puis il lui ôtait l'anneau qu'il avait au doigt, et, aussitôt qu'il était mort, il lui fermait les yeux et la bouche, l'appelait par son nom et lui disait adieu (*vale* ou *ave*). Le corps était alors livré à des esclaves appelés *pollinctores*, qui le lavaient, le frottaient d'huile et de parfums, et l'étendaient sur un lit de repos, après l'avoir revêtu de sa plus belle robe. Enfin, comme chez les Grecs, on lui plaçait dans la bouche une petite pièce de monnaie pour le nocher des enfers, et on l'exposait aux regards du public. Seulement, cette exposition avait lieu dans le vestibule de la maison. De plus, quand il s'agissait d'un personnage de marque, on suspendait une branche de cyprès à la porte. La cérémonie des *funérailles* se faisait ordinairement le huitième jour après la mort. Dans le principe, c'était toujours la nuit; mais, par la suite, les pauvres seuls se conformèrent à cet usage. L'ordre du cortége (*pompa funebris*) était réglé par un ordonnateur appelé *designator* ou *dominus funeris*. En tête marchaient des musiciens qui jouaient des airs lugubres. Ils étaient suivis par des pleureuses à gages nommées *præficæ*, qui gémissaient et psalmodiaient des chants funèbres (*nænia*, *lessus*) en l'honneur du défunt. Après elles venaient quelquefois des comédiens et des bouffons (*scurræ*, *histriones*), dont l'un, appelé *archimime* (*archimimus*), représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Derrière ceux-ci marchaient les esclaves affranchis par le mort, puis des individus qui portaient les images des ancêtres, ainsi que les couronnes ou autres récompenses militaires gagnées par celui qui n'était plus. Enfin, venait le corps. Il était étendu sur une litière (*feretrum*, *capulum*) ornée avec plus ou moins de richesse, et qui était portée tantôt par les plus proches parents, tantôt par des affranchis. La marche était fermée par la famille : les fils, la tête voilée, les filles, la tête découverte et les cheveux épars; chacun se lamentait à haute voix; les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, quoique la loi des Douze Tables défendît ces marques exagérées d'affliction. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége traversait le Forum et faisait une halte devant les rostres, où l'on prononçait l'oraison funèbre. Enfin, on arrivait au lieu, toujours situé hors de la ville, où le mort devait être enterré ou brûlé. Les deux coutumes existèrent simultanément, de temps immémorial, chez les Romains; mais la seconde devint générale dans les derniers temps de la république, et elle se maintint jusque vers le IVe siècle, où les progrès du christianisme la firent remplacer par la première. Toutefois, on ne brûla jamais les enfants en bas âge, ni les gens frappés de la foudre : comme chez les Grecs, ceux-ci étaient ensevelis à l'endroit même où ils étaient tombés, et cet endroit devenait sacré sous le nom de *bidental*. Les corps que l'on enterrait étaient déposés dans un cercueil (*arca*, *loculus*) qui était de pierre, quelquefois même d'une pierre particulière que l'on tirait d'Assos en Troade, et qui avait la propriété de consumer les chairs en quarante jours. Ceux qui devaient être brûlés étaient placés sur un bûcher (*rogus*, *pyra*) auquel le plus proche parent mettait le feu en détournant la tête, et dans les flammes duquel on jetait des parfums, des plats chargés de mets, des vêtements et divers autres objets que l'on supposait être agréables au mort.

Aux funérailles des empereurs et des généraux illustres, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher pendant qu'il brûlait. Parfois même on immolait des victimes ou bien on faisait combattre des gladiateurs, afin d'apaiser la soif de sang que l'on attribuait aux mânes. Quand le bois était consumé, on achevait d'éteindre le feu en y répandant du vin, puis on ramassait les cendres et les ossements et on les enfermait dans une urne. Alors un prêtre purifiait les assistants en les aspergeant d'eau pure avec un rameau d'olivier ou de laurier, après quoi chacun se retirait en disant un dernier adieu au mort par ce mot : *vale*. D'autres cérémonies avaient lieu après les *funérailles*, notamment un sacrifice nommé *novemdiale* ou *novediale*, qui se célébrait le neuvième jour, et un repas funèbre appelé *lectisternium*, qui se faisait à une époque que les antiquaires n'ont pu préciser. Enfin, à la mort des grands personnages, on distribuait au peuple de la viande crue; souvent même on donnait de véritables repas publics; de plus, on célébrait, en l'honneur du défunt, des jeux qui duraient quelquefois plusieurs jours, et au premier rang desquels figuraient les combats de gladiateurs.

Nous avons dit plus haut qu'on appelait aussi des bouffons aux *funérailles* des grands personnages; ils y figuraient non-seulement pour rappeler les gestes et les paroles du défunt, mais bien aussi pour amuser, par leurs grimaces et leurs plaisanteries, la foule qui marchait derrière le corps, et cela, dit naïvement un auteur ancien, « afin qu'elle s'ennuyât moins à suivre le convoi. » Ce soin de procurer quelques divertissements aux invités est au moins singulier. A ce propos, Suétone raconte un trait plaisant d'un bouffon nommé Favo, appelé à suivre un convoi en qualité d'amuseur public; il y vint déguisé et masqué d'un faux visage à la ressemblance de l'empereur Vespasien, qu'on taxait fort d'avarice, et se mit à le contrefaire ainsi que le permettait la coutume et que l'autorisait à le faire sa profession, puis il demanda à haute voix, à ceux qui ordonnaient les *funérailles*, combien coûtait le convoi et tout l'appareil de la pompe funèbre. On lui répondit par une somme représentant à peu près 6,000 francs de notre monnaie. Le bouffon s'écria alors qu'on voulût bien lui donner la somme, et que, malgré sa qualité d'empereur, on se contentât de le jeter après sa mort dans le Tibre. La plaisanterie fut rapportée à l'empereur, qui fit châtier le bouffon de manière à lui ôter le goût de la renouveler.

Dans l'ancienne Gaule, les *funérailles* se célébraient avec beaucoup d'appareil, quand le défunt était un chef de famille noble. Avec le cadavre on brûlait ce que le défunt avait de plus précieux, et jusqu'aux animaux qui lui étaient chers. On eut même pendant longtemps la cruelle coutume de précipiter dans le bûcher quelques-uns de ses esclaves ou de ses clients. Ses amis lui jetaient des lettres pour lui ou pour les parents qu'ils avaient perdus. Dans le tombeau, près de l'urne, on déposait des armes, des bijoux, des ustensiles divers. La découverte que l'on fit du tombeau de Chilpéric, en 1653, prouva que les Francs ne brûlaient pas les cadavres, et de plus qu'ils enterraient avec eux des armes, des bijoux, des médailles ou monnaies, et, en outre, le cheval de guerre du défunt, peut-être même son écuyer. Un grand nombre de passages de Grégoire de Tours attestent que, pendant la période mérovingienne (et cette coutume se perpétua sous la période suivante), on lavait les corps avant de les ensevelir; les tombeaux des grands contenaient quelquefois des richesses considérables, puisque l'avare Gontran Bozon ne craignit pas de faire violer la dernière demeure d'une de ses parentes, pour la dépouiller de l'or et des joyaux enterrés avec elle. Quant au cortége, il se composait d'une longue file de parents et d'amis, chantant des psaumes et tenant des flambeaux de cire. Le corps était porté le visage découvert, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours pour les évêques et les grands dignitaires de l'Eglise.

Dans les temps modernes, les *funérailles* ont perdu ce caractère presque tumultueux qu'on observait chez les anciens; quelque somptueuses qu'elle soient encore pour certains personnages, elles n'en portent pas moins l'empreinte des pensées austères que doit éveiller la mort. La coutume de boire, de manger, soit à l'issue d'un convoi, soit avant qu'il se mette en marche, se retrouve chez un grand nombre de peuples, et, de nos jours encore dans les campagnes, il est d'usage d'offrir du vin, du pain et du fromage à toutes les personnes qui suivent le convoi; à Paris même, la coutume ne s'est pas complétement perdue de boire et de manger en compagnie au retour du cimetière; dans la classe ouvrière surtout, il est admis qu'on manquerait absolument aux convenances si les personnes qui font partie du convoi se séparaient à son issue sans être entrées au préalable au cabaret le plus voisin du cimetière, afin d'y vider quelques bouteilles *à la santé* du défunt. Plus les regrets sont profonds, plus on boit; mais, disons-le vite, bien que cet usage choque les gens raisonnables, il n'a rien en soi d'irrespectueux pour les morts, et les gens qui l'observent ont la conviction qu'ils accomplissent une sorte de devoir. Interrogez nombre d'entre eux, ils vous diront qu'ils seraient très-fâchés de savoir qu'à leur convoi personne ne trinquera à leur mémoire. Le verre de vin bu par les amis, c'est l'oraison funèbre des pauvres.

De même qu'à Rome on promenait la chaise curule d'un consul à ses *funérailles*, en France on a soin de faire suivre ou précéder le char funèbre par un maître de cérémonies portant sur un coussin les croix, les cordons, les épaulettes, le costume d'un mort illustre, dernier honneur rendu à celui qui n'est plus là pour en jouir. Autrefois, les hommes seuls assistaient aux enterrements et suivaient pédestrement le corbillard; mais, depuis une vingtaine d'années, les femmes ont pris l'habitude de marcher à la suite des hommes et d'escorter le convoi de la maison mortuaire à l'église, s'il y va, et de l'église au cimetière. Généralement, un mari n'assiste pas au convoi de sa femme, et *vice versa*. Cependant, quelques-uns considèrent comme un devoir impérieux l'obligation de suivre. On se rappelle cette anecdote rapportée par un journal satirique : Un brave homme, assistant au convoi d'une femme, presse la main au mari avant de le quitter : « Mon pauvre ami, lui dit-il, voilà votre femme en terre, mais il faut du courage; au reste, vous en avez montré en l'accompagnant à sa dernière demeure; comment vous trouvez-vous? — Mieux, répond le mari, cette petite promenade m'a fait du bien! » C'est une méchanceté de gazetier en quête d'un mot, certainement; nos lecteurs nous pardonneront de l'avoir rapportée, à cause de son côté comique.

Les *funérailles* d'un personnage marquant sont une cérémonie publique, et des dispositions particulières règlent le cérémonial du convoi d'un maréchal de France, d'un général, d'un membre de l'Institut; des députations, des corps de troupes y figurent en nombre déterminé et réglé. Le transport du corps de la maison du décédé à l'église, et de l'église au cimetière, est considéré par la loi comme un acte purement civil qui intéresse essentiellement la police; l'assistance du clergé, en lui donnant un caractère religieux, n'en change nullement la nature; c'est donc l'administration qui le dirige et qui pourvoit aux mesures d'ordre à observer. Selon les ordonnances spéciales, aucun convoi funèbre ne peut être interrompu ou traversé par une voiture.

Dans les pays non chrétiens, les *funérailles* présentent aussi de curieuses particularités. Dans la régence de Tripoli, quand un musulman vient à décéder, ses parents et ses domestiques se mettent à crier : *Allah hou!* afin de réunir toutes les femmes et les connaissances de la famille, pour se lamenter ensemble sur le corps du défunt. Chacun prend à son tour la mère ou la veuve inconsolable, la hisse sur son épaule et crie sans interruption pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce qu'enfin la pauvre veuve ou la pauvre mère, succombant à sa douleur, tombe sans connaissance sur le sol. On loue, en outre, un certain nombre de pleureuses à gages qui poussent des lamentations étudiées autour du cercueil, placé au milieu de la chambre. Elles s'égratignent le visage et se livrent en apparence à la douleur la plus exagérée. Bientôt on procède à l'enterrement, car les musulmans pensent que les morts souffrent tant qu'ils ne sont pas en terre.

Quand c'est une femme qui est morte, le cercueil est couvert des plus riches vêtements brodés qu'elle possédait. A la tête d'un cercueil d'homme, on place son turban aussi orné que le lui permettent son rang et sa fortune; à la tête d'un cercueil de femme, on place un bouquet. Le corps est porté par les plus proches parents du mort; et, pendant le trajet, les amis se disputent l'honneur de se substituer aux parents pour porter le cercueil à leur tour. Cet empressement est si grand, que le cercueil, perpétuellement changé d'épaules, est horriblement ballotté, et que jamais l'infortuné qu'on porte n'a pu faire, pendant sa vie, de plus horrible voyage sur la route la plus cahoteuse.

Tout le temps que dure le deuil, les appartements sont privés de tout ornement. On n'y voit plus ni tentures, ni glaces, ni tapis. Les esclaves portent leurs bonnets à l'envers et se privent de leurs colliers. Les femmes ne se teignent plus les mains et les pieds de henné. La veuve d'un personnage de distinction remplace les rubans noirs de sa coiffure par des rubans blancs, et le bandeau d'or et de diamants qui ceint son front par un simple ruban blanc.

Les *funérailles* du roi de Siam sont précédées d'une formalité bizarre et curieuse, dont on trouvera le détail à notre article CRÉMATION.

— *Funérailles des rois de France.* Les chroniqueurs et les historiens ont raconté, parfois avec minutie, les *funérailles* des rois de France. On peut voir, en les lisant, jusqu'où allait le culte pompeux et souvent naïf de l'ancienne monarchie pour tout ce qui se rapportait à la puissance suprême. Ce n'était pas assez d'embaumer le défunt et de le mettre dans un cercueil de plomb; il fallait, avant de le transporter à Saint-Denis, observer tout un cérémonial que les gens de cour et officiers du roi tenaient à honneur de suivre au pied de la lettre, plaçant toute leur ambition et toute leur gloire dans l'exercice de certaines fonctions où leur servilité avait beau jeu. L'admiration ou plutôt l'adoration générale pour le monarque devait se continuer même quand ce monarque n'était plus qu'un cadavre, et que la mort, cette grande égalitaire, le renvoyait à la loi commune du néant. On exposait pendant quarante jours dans le palais, sur un lit de parade, son effigie en cire, revêtue des habits royaux, la couronne sur la tête, le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la main gauche, avec une croix, un bénitier, deux encensoirs d'or au pied du lit. Les officiers du roi continuaient autour de sa dépouille leurs fonctions habituelles, et allaient même jusqu'à lui servir ses repas comme de son vivant. Ces usages duraient encore avant la Révolution, et s'observaient aussi pour les princes du sang royal. Le corps était ensuite transporté à l'abbaye de Saint-Denis avec les mille et une formalités réglées à l'avance, et, avant de fermer la tombe sur lui, on lui rendait une foule d'honneurs dont le détail seul fournirait la matière d'un volume. L'Egypte honorait ses rois, mais elle jugeait leur cendre, et le jugement des morts était la leçon des vivants et de la postérité; chez nous, on continuait autour du mort les basses flatteries et les ridicules simagrées accomplies autour du vivant.

Les *funérailles* de Lothaire II, mort à Laon en 986, enterré à Reims, sont les premières que nous ayons à enregistrer avec quelques détails. Elles furent magnifiques, et l'on y rassembla tout ce qu'on put trouver de richesses royales. On éleva au fils de Louis d'Outre-mer un lit orné des insignes de la royauté; son corps fut enveloppé d'un vêtement de soie, recouvert d'une robe de pourpre agrémentée de pierres précieuses et tissue d'or. Le lit, porté par les grands du royaume, était précédé des évêques et du clergé avec évangiles et croix. Au milieu d'eux marchait, en poussant des gémissements, celui qui portait la couronne d'or enrichie de pierreries, avec nombre d'autres emblèmes. Les chants funèbres étaient interrompus par des pleurs. Les chevaliers suivaient chacun à son rang ce cortége.

Ce qui frappe tout d'abord dans les *funérailles* de nos anciens rois, c'est le peu de recueillement qu'elles inspiraient aux principaux acteurs. Presque toujours, en effet, on est étonné de voir les obsèques royales troublées par de scandaleuses querelles d'étiquette, ou, ce qui est pis encore, par des disputes dont la cause ordinaire est l'odieuse rapacité des courtisans et surtout des gens d'église. Aux obsèques de Philippe-Auguste, le légat et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre céder le premier rang, officièrent en même temps à deux autels différents. Le scandale fut plus grand encore pendant les *funérailles* de saint Louis. C'était pourtant un spectacle bien capable d'élever les âmes et de frapper l'esprit d'une profonde tristesse, que celui qu'offrait Philippe III, marchant entouré de cinq cercueils, et portant lui-même, avec ses deux frères et tous les grands seigneurs de France, les restes de son père. Les princes se reposèrent, dit-on, sept fois sur la route de Paris à Saint-Denis; et sept croix ou oratoires gothiques, en forme de pyramides, avec les effigies des trois rois surmontées d'un crucifix, attestèrent durant des siècles l'accomplissement de ce triste devoir. On les appelait les *montjoyes*. Les moines de l'abbaye royale, qui avaient le privilége d'offrir la couronne et l'oriflamme aux monarques vivants, et un tombeau aux princes trépassés, vinrent au-devant de la procession avec des cierges et en chantant des litanies. Jamais cérémonie ne fut aussi capable de montrer plus à nu la vanité des grandeurs humaines; et cependant ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit l'orgueil des préséances se réveiller en face de ces cercueils. Lorsque Philippe voulut entrer dans l'abbaye, les portes lui en furent fermées. Dans le cortége se trouvaient l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens. Or, laisser entrer ces prélats avec leurs habits pontificaux, c'eût été, pensait l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme, leur permettre un empiétement dangereux sur ses prérogatives. Le roi, les reliques et le convoi attendirent donc dans la rue, hors des domaines temporels du monastère, jusqu'à ce que ces deux prélats eussent quitté leurs ornements. De nobles et puissants seigneurs ne portèrent pas toujours, comme en cette circonstance, les corps des rois et des princes; longtemps cette prérogative appartint à de pauvres ouvriers. Il y avait au faubourg Saint-Laurent, dans l'enclos Saint-Lazare, un bâtiment appelé le *logis du roi*. C'était là qu'à leur avénement les rois et les reines se rendaient pour recevoir le serment de fidélité des Parisiens et faire ensuite leur entrée solennelle dans la capitale. C'était là aussi qu'on mettait en dépôt les corps de ces augustes personnages avant de les transférer dans les caveaux de Saint-Denis. Les prélats s'y plaçaient entre les deux portes principales, y chantaient les prières accoutumées et y donnaient l'eau bénite, selon leur rang; après quoi le cercueil était confié aux vingt-quatre porteurs de sel qu'on nommait *hanouards*. Ces employés des greniers à sel avaient depuis un temps immémorial le privilége de porter les corps des princes jusqu'à la première croix de Saint-Denis, où les religieux de cette abbaye venaient les prendre. Sur quel motif pouvait être fondée une pareille prérogative? Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Heurtaut : « Comme anciennement on avait perdu l'art d'embaumer les corps, on les salait après les avoir coupés par pièces et les avoir fait bouillir dans de l'eau qu'on jetait bien dévotement dans un cimetière. Les porteurs de sel étaient apparemment chargés de ces grossières et barbares opérations, et ce fut pour cela qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces tristes restes que l'orgueil tâchait de disputer au néant. » Pour donner une idée des *funérailles* au moyen âge, on ne peut mieux faire que de raconter celles qui furent faites au connétable Du Guesclin, lesquelles furent, du reste, l'effet d'un caprice assez bizarre du roi. Après une scandaleuse orgie célébrée dans l'abbaye de Saint-Denis, Charles VI eut l'idée de se donner le spectacle d'une pompe mortuaire. Il voulut que l'on fît devant lui les obsèques de Du Guesclin. La description de la cérémonie nous a été laissée par d'anciens *Mémoires* sur le héros breton : « L'église avait esté préparée durant qu'on se divertissoit aux tournoys, et qu'on avoit mis la représentation de cet illustre défunt sous une grande chapelle ardente, toute couverte de torches et de cierges, au milieu du chœur qui en fut aussi tout environné. Le deuil fut mené par messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par les deux maréchaux de Sancerre et de Blainville, et il estoit représenté par le comte de Longueville, Olivier Du Guesclin, frère du défunt, et par plusieurs autres seigneurs de qualité, tous de ses parents ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire, et qui n'avoit point encore esté pratiquée dans le royal monastère. L'évesque d'Auxerre, qui célébroit la messe, estant à l'offerte, il descendit avec le roy pour le recevoir, jusques à la porte du chœur, et là parurent quatre chevaliers armez de toutes pièces et des mêmes armes du feu connestable, qu'ils représentaient parfaitement, suivis de quatre autres montez sur les plus beaux chevaux de l'escurie du roy, caparaçonnez des armes du connestable et portant ses bannières. L'évesque receut ces chevaux par l'imposition des mains sur leurs testes, et on les ramena en mesme temps qu'il retourna à l'autel. Mais il fallut pour cela composer du prix ou de la récompense, pour les droicts des religieux de l'abbaye à qui ils appartenoient. Après cela marchèrent à l'offrande le connétable de Clisson et les deux mareschaux, au milieu de huit seigneurs de marque qui portoient chascun un escu aux armes du défunt, la pointe en haut, en signe de la perte de sa noblesse terrestre, et tous entourés de cierges allumez. Puis suivirent les princes du sang, tous la veue baissée et portant une espée nue par la pointe, pour marquer qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'ils avoient remportées. Au troisième rang parurent quatre autres des plus grands de la cour, armez de pied en cap, conduits par huit escuyers portant chascun un casque entre les mains; puis quatre autres aussi vestus de noir, avec chascun une bannière déployée et armoyée des armes du défunt, qui sont d'argent à l'aigle impériale de sable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité et de marques de deuil, et chascun s'agenouilla devant l'autel où furent placées toutes les pièces d'honneur. Il est vray que cette pompe ne se pratique qu'aux *funérailles* des roys et des plus grands princes, et que c'est un honneur tout particulier et extraordinaire pour un gentilhomme; mais ce n'estoit pas en abuser pour céluy-cy. » Quand mourut Charles VI, ce roi qui savait si bien dresser pour les autres des programmes de fêtes funéraires, les traditions des obsèques royales s'étaient perdues au milieu des malheurs du royaume occupé par l'étranger. Ce fut un Anglais qui, après de longues discussions sur la manière dont on procéderait à la cérémonie, conduisit le roi de France à sa dernière demeure. L'Institut historique a inséré dans le quatrième volume de son journal un document du XVe siècle relatant ces *funérailles;* nous en extrayons ce qui suit : « L'an 1422, le mercredi XXI octobre, le roi Charles VI trespassa, et pour ce que on ne peut promptement faire l'obsèque, son corps, vuidé des entrailles et rempli d'espices et d'herbes sentant bon, fut mis en un coffre plombé, et gardé en la chapelle de l'hostel Saint-Pol, jusques au IX novembre en suivant. Le duc de Bedfort, régent du royaume, vint à Paris le V novembre, et après sa venue on appointa de faire l'enterrement et service du roy, et fut son obsèque moult beau et noble. Or en ce temps, y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoustumé de faire au temps passé porter les roys de France à sépulture, et en quel ordre les gens y devoient aller; car ces cas n'adviennent pas souvent, et n'en trouve-t-on rien escript, et pour ce feray-je ici mention de ce qui en fut fait, afin de y prendre exemple, *se autres fois le cas advenoit*, car ce qui en fut fait fut par grande et meure délibération de chevaliers, escuyers, clercs et gens sages, anciens et notables, qui en maint lieu avoient veu semblable besogne. Premièrement une grande litière fut faite à limons devant et derrière. En icelle litière fut mis le coffre et tout le corps du roy, et sur ledit corps on mit deux draps de lin, et par dessus, en manière de couverture, un grand poële de drap d'or, sur champ vermeil, bordé autour de veluyau (velours) azur couronné de fleurs de lys d'or et de bordure, et si estoit ladite bière haulte de la haulteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit muissé (caché) sous ledit poële. Mais sur toutes ces choses fut mise l'image du roy la plus propre qu'on pouvoit faire à la semblance dudit roy, vestu de cote royale, et par dessus son mantel. Tous les officiers de l'hostel du roy furent vestus de brunette; les eschansons, panetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant quatre livres, et sur leur poitrine et espaules avoient écussons aux armes de France; estoient bien deux cents portant lesdites torches. Le corps et la litière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droit, et estoient bien cinquante aux limons de ladite litière, et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la litière sur deux tréteaux qu'on portoit après; ainsi fut porté le corps à Nostre-Dame à l'heure de vespres. L'ordre des gens fut tel : les ordres mendians à belle procession furent premiers; après alloient neuf prélats, que esvesque, que abbés, revestus de chappes noires et mitres blanches; le prévost de Paris alloit entre les prélats et le corps, devant la litière, une verge en sa main; les chambellans du roy, varlets tranchans, escuyers et maistres d'hostel alloient entre le prévost et la litière; les quatre présidents du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils fourrés de vair, tenoient les quatre cornes du poële, et les seigneurs et greffiers du parlement autour de la litière, de costé et d'autre, car c'est leur droit que ils, qui en parlement représentent la personne du roy et qui gouvernent la justice du royaume, soyent au plus près du corps du roy; les huissiers du parlement, tenant leurs verges, estoient aux quatre cornets de la litière, pour garder que nuls gens ne se boutassent entre les présidents. Le prévost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut à huit bastons, lequel estoit de même drap du poële. Le duc de Bedfort, le chancelier de France, les maistres des requestes, et autres conseillers et officiers du roy, alloient derrière la litière, et après eux le peuple en grand nombre, et allant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres et sur les estaulx *qui plouroient et menoient grand deuil*, et non sans cause, *car grand désolation fut, et ne scavoient se de long temps auroient roy en France.* Ainsi fut porté le corps du bon roy à Nostre-Dame, et fut mise au chœur de l'église à tout la litière sous la chapelle qui noblement fut faite et allumée. Et tout autour de l'église par en haut, dessous les vouttes et partout les piliers du lieu, avoit cierges bien drus d'une livre. Toute l'église à l'entour fut environnée d'un parement de toile perse semé de fleurs de lys. Lendemain qui fut mardi,